



Déclaration liminaire - CAPD du 13 juin 2023

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

A l'ordre du jour de cette CAPD les recours temps partiels et congés de formation. Le nombre de dossiers est assez minime pourtant, le nombre de collègues déçus suite aux entretiens liés au projet de refus est important.

A une époque où l'on parle de plus en plus d'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, nous pouvons regretter que la possibilité d'exercer à temps partiel ne soit pas un droit pour tous.

A l'heure où chacun, s'étonne ou prend conscience, du manque d'attractivité de notre métier, le SE-Unsa rappelle que si la revalorisation salariale est nécessaire, les personnels ont besoin d'être considérés, et cela passe, entre autres, par le respect de leur choix en termes de quotité de travail.

Comment rendre nos métiers attractifs lorsqu'un père ou une mère de famille ne parvient plus à trouver son équilibre entre son travail et l'accompagnement quotidien de ses enfants car sa demande de temps partiel est refusée ?

Comment rendre nos métiers attractifs lorsque des collègues en fin de carrière se voient refuser leur temps partiel alors qu'ils souhaiteraient simplement pouvoir continuer à exercer leur métier avec énergie et passion sur une quotité moindre ?

Les exemples sont nombreux et nous n'en ferons pas une liste exhaustive ici, néanmoins nous souhaitons à nouveau dénoncer ce manque de considération des contraintes professionnelles de nos collègues.

Nous savons que les choix effectués sont le résultat des contraintes qui sont les vôtres. Pour autant, cela ne doit pas se faire au détriment de la santé de nos collègues ou de leur bien-être en ne leur permettant plus de trouver un juste équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Nous tenons à vous rappeler que faire le choix de perdre une journée de salaire n'est jamais anodin.

Toutes les demandes sont justifiées et elles devraient toutes pouvoir être satisfaites. Nous espérons sincèrement que les demandes de ce jour pourront obtenir satisfaction.

Par ailleurs, même si ce n'est pas l'objet de notre CAPD, nous souhaitons aborder un aspect de la circulaire mouvement lors des questions diverses et nous aurons besoin d'éclaircissements de votre part concernant les collègues participants obligatoires.

Nous vous remercions pour votre attention.

Pour la délégation SE-Unsa